



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE et de
L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

COMMUNES DE BERCK-SUR-MER et GROFFLIERS

**DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC
MARITIME EN VUE DU MAINTIEN D'OUVRAGES DE DÉFENSE
CONTRE LA MER ET DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN
CORDON EN ENROCHEMENTS**

SOMMAIRE

1- PRESENTATION du DOSSIER	p 3
1-1 Préambule	
1-2 Cadre Juridique	
1-3 Le Dossier d'enquête	
2- Etude du Dossier	p 4
3- Déroulement de l'Enquête	p 7
3-1 Réunions préalables	
3-2 Permanences	
4- Courriers des Personnes Publiques Associées et Requérants	p 10
5- Observations	p 11
6- Réponses du MO	
7- Clôture de l'Enquête	p 12

ANNEXES

- P.V de Synthèse
- Réponse de Mr le Président de la CA2BM
- Articles presses

I - PRESENTATION du DOSSIER

1-1 PREAMBULE

Le projet a été initié en 2016 par la Communauté de Communes Opale Sud.

L'arrêté préfectoral du 31 août 2016 a créé la Communauté d'Agglomération des Deux Baies du Montreuillois (CA2BM) qui fusionnait les Communautés de communes du Montreuillois et d'Opale Sud et Mer et Terres d'Opale, transférant à la CA2BM les compétences des communautés de communes fusionnées.

Le projet soumis à enquête par la Communauté d'Agglomération des 2 baies du Montreuillois (CA2BM) vise à aménager le domaine public maritime, sur le territoire des communes de Berck sur mer et Groffliers.

Ces travaux consisteront en :

- La régularisation du linéaire des enrochements et des épis situés sur l'estran de l'Anse des Stermes ;
- La réalisation de l'entretien courant de ces ouvrages ;
- La réalisation de travaux de reconstruction d'une partie des enrochements.

En application des articles R2124-1 à 2124-12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ces travaux doivent faire l'objet d'une concession d'utilisation du domaine public maritime.

1-2 Cadre Juridique

La présente enquête est ouverte en application des dispositions réglementaires suivantes :

- Le Code Général de la propriété des personnes Publiques ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Opale Sud du 12 Juillet 2016 ;
- La demande de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en date du 13 juillet 2016 faite par la Communauté de Communes Opale Sud ;
- L'arrêté préfectoral du 31 août 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies du Montreuillois (CA2BM) née de la fusion des Communautés de communes du Montreuillois et d'Opale Sud et Mer et Terres d'Opale ;
- Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 5 avril 2017 n° E17000055/59 désignant le Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique relative au présent dossier ;
- Arrêté de monsieur le Préfet du Pas de Calais en date du 18 avril 2017 relatif à l'organisation et l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en vue du maintien d'ouvrages de défense contre la mer et des travaux de reconstruction d'un cordon en enrochement.

1-3 Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête produit en 3 exemplaires était constitué des documents suivants :

- Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 5 avril 2017 n° E17000055/59 désignant le Commissaire Enquêteur
- Rapport d'instruction Administrative rédigé par les services des la DDTM Préfecture du Pas de Calais (non daté) ;
- Dossier réalisé par les services de la Communauté de Communes Opale Sud relatif à la demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en vue de procéder à la réhabilitation d'un cordon d'enrochements à l'anse des Stermes en baie d'Authie sur les communes de Berck-sur-mer et Groffliers ;

- Étude Notice d'Incidences Natura 2000 réalisée par l'agence ALFA Environnement à La Capelle – les Boulogne (62360)
- Arrêté de monsieur le Préfet du Pas de Calais en date du 18 avril 2017 relatif à l'organisation et l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en vue du maintien d'ouvrages de défense contre la mer et des travaux de reconstruction d'un cordon en enrochement.
- Un registre d'enquête ;
- Avis des Personnes Publiques associées à savoir :
 - Courriers avec Avis Favorable sur le dossier de la part des autorités suivantes :
 - . Monsieur le Préfet Maritime courriers du 18/08/2016
 - . Monsieur le Maire de Berck-sur-mer en date du 19/09/2019
 - . Monsieur le Maire de Groffliers du 16/09/2016
 - . Monsieur le Délégué du Conservatoire du Littoral courrier en date du 6/10/2016 (Avis Favorable avec remarques)
 - . Monsieur le Préfet de la Région Nord / Pas de Calais/ Picardie (DREAL) du 25/07/2016
 - . Madame la Préfète du Pas de Calais (DDTM) courrier du 14/11/2016
 - . Mail des services de la DIRMer MEMNOR du 3/10/2016
 - . Ministère de la Culture Département Recherches Archéologiques Subaquatiques et Souterraines (DRASS) courrier du 4/10/2016
 - . Délibération en date du 8/07/2016 du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (Avis favorable avec recommandations)
 - . Délibération en date du 12/07/2016 du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (Avis favorable avec préconisations)
 - Courrier du 26/09/2016 de madame la Présidente du Syndicat mixte EDEN 62 se déclarant incompétente pour émettre un avis sur le dossier
 - Lettre du 27/09/2016 de la Direction Générale des Finances Publiques exonérant le pétitionnaire de la redevance d'occupation du domaine public.
- L'information du public a été réalisée par voie d'affichage et d'insertion dans les journaux La Voix de la Nord et Le Réveil de Berck dans leurs éditions des 26 mai et 17 juin 2017 ;
- L'Avis d'ouverture d'enquête était par ailleurs consultable sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/> de même un poste informatique était mis à la disposition des personnes qui souhaitaient consulter le dossier en Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP : rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9).
- L'ensemble du dossier était consultable sur les sites des communes de BERCK-sur MER (<http://www.berck.fr/mairie/urbanisenvironnement>) comme sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-Publiques/Enquete-environnementale>

2 - Etude du Dossier

2-1 Situation :

Le projet de travaux concerne la baie de l'Authie sur les communes de Berck sur Mer et Groffliers afin de remettre à niveau le cordon d'envrochement pour que ce dernier réponde mieux au rôle qui est le sien. D'autre part il convient de régulariser la situation juridique de ces aménagements par l'établissement d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public maritime pour 30 ans, à ce jour aucun titre n'existe.



2-2 Nature des travaux :

La superficie traitée porte sur un cordon d'envrochement de 1.5 km pour une largeur variant de 3 à 5 m, soit environ 7500 m².

Vue d'ensemble (extrait étude maîtrise d'œuvre BET IDEA)



Le coût des travaux est évalué, avant consultation des entreprises (appel d'offres) à 1.2 M€ ht.

L'intervention présente plusieurs aspects identifiés en fonctions des désordres repérés sur site. Plusieurs secteurs sont ainsi repérés à savoir :

Un repérage par tronçons de 0 à 10 a été réalisé.



Portion	Linéaire (ml)	Observation/fonctionnement actuel	Travaux prévus
0-1	128	Aucun désordre particulier constaté.	RAS sur l'ensemble à l'exception de l'ajout de roches à 36 m du point 0.
1-2	100		/
2-3	107		/
3-4	245	Cette partie du cordon est plus large. La partie supérieure du cordon est aplatie. Le géotextile est visible, poinçonné et déchiré à plusieurs endroits. La hauteur du tronçon est faible par rapport à son exposition à la mer. Les petits, moyens et plus gros blocs sont à même la plage. Plusieurs éboulements ont disloqué le talus. Il existe sur site des gravas de démolition de chantier.	Dépose et stockage des roches et éléments existants. Remplacement du géotextile au droit des déposes. Reconfiguration de la carapace avec les rochers existants + rajouts. Reconfiguration du talus au 3/1.
4-5	315	Le géotextile est visible, poinçonné et déchiré à plusieurs endroits.	/
5-6	172		
6-7	48	Cette partie du cordon est plus stable, elle est adossée à la dune.	/
7-8	40		
8-9	136		
9-10	206		

Secteur points 0 à 1 :



points 1 à 2 :



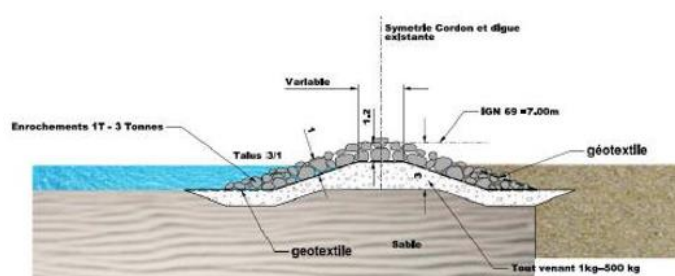
Points 2 à 3 :



Points 3 à 4 :



Points 4 à 5 : travaux conformément au plan de coupe ci-après.



Points 5 à 6 : **tranche conditionnelle** reconfiguration du talus. (Voir plan de coupe ci-dessus)

Points 6 à 7 ; 7 - 8 et 8 - 9 :

Constat : Dans ces parties le cordon est plus stable et adossé à la dune.
Travaux : nettoyage du cordon, enlèvement des débris de toutes natures.



Points 9 à 10 : Distance 206 m

Constat : Pas de désordre

Travaux : nettoyage du cordon, enlèvement des débris de toutes natures.

2-3 APPROCHE ENVIRONNEMENTALE :

En application de l'art L414-4 du Code de l'Environnement lorsque des projets de travaux sont susceptibles d'affecter significativement un site Natura 2000, ceux-ci doivent faire l'objet d'une étude d'impact ((Évaluation des Incidences Natura 2000)

L'analyse de l'impact environnemental résulte de l'étude confiée par la C.C Opale Sud en 2016 au bureau d'études Alfa Environnement à La Capelle les Boulogne 62360.
On y relève plusieurs types de zones protégées.

2-3-1 Natura 2000

Le secteur est concerné par 4 sites Natura 2000 :

- ✓ 2 sont situés sur le secteur même de l'opération :
FR3100482 – Dunes de l'Authie et Molières de Berck ;
FR3102005 – Baie de Canche et couloir des 3 estuaires.
- ✓ 2 autres sont situés à proximité :
A 350 m du site : FR22000346 – Estuaires et littoral picard ;
A 1700 m : FR2210068 – Estuaires picards – Baies de Somme et d'Authie.



Carte 3 : Situation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

FR3100482 – Dunes de l'Authie et Molières de Berck : globalement les habitats contigus sont en bon état (voir pages 9&10 de l'étude d'impact).

FR3102005 – Baie de Canche et couloir des 3 estuaires. : Zone essentielle pour le nourrissage de nombreuses espèces (oiseaux – poissons- crustacés eux même indispensables aux mammifères marins présents dans la baie (Triton crêté- Phoques veau-marin – Phoques gris).
Le projet est concerné par les mesures visant à éviter la fragilisation du cordon dunaire et la gestion écologique des laisses de mer.

FR22000346 – Estuaires et littoral picard ; Le projet de réhabilitation du cordon d'envrochement et de rechargement en sable impacte directement l'habitat reconnu d'intérêt communautaire et les espèces animales qui y sont associées (Marsouin-Phoques veau-marin – Phoques gris)
Les mesures à prendre en compte doivent viser à assurer la tranquillité des reposoirs, informer et sensibiliser les usagers et la population, suivre les taux de polluants, soutenir les actions des réseaux de protection et suivi des populations.

FR2210068 – Estuaires picards – Baies de Somme et d'Authie. Cette zone située à 1700 m du projet porte sur plus de 15 000 ha et se situe à 98 % sur le secteur maritime. Elle représente un intérêt majeur de par son caractère exceptionnel. Sont présent sur site 307 espèces d'oiseaux. Ce site est reconnu en particulier comme ayant une importance internationale pour la sauvegarde de 10 espèces d'oiseaux (voir étude d'impact page23).

Sur l'emprise de l'opération soumise à enquête, aucune espèce d'oiseaux reprise dans cette liste n'est présente.

2-3-2 ZNIEFF

Plusieurs périmètres protégés concernent la commune de Berck sur Mer dans la cadre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique et Faunistique (ZNIEFF).

Sur le secteur : ZNIEFF de type I n° 310007240 Rive gauche de la Baie d'Authie ;

A proximité (115 m environ) : ZNIEFF type I n° 22004972 : Baie d'Authie

: " type II n° 220320035 : Plaine maritime picarde

A 600 m : ZNIEFF type I n° 3100133737 Mollières de Berck

A plus de 2 km : ZNIEFF de type I n° 310013318 : Bocage et prairies humides de Verton

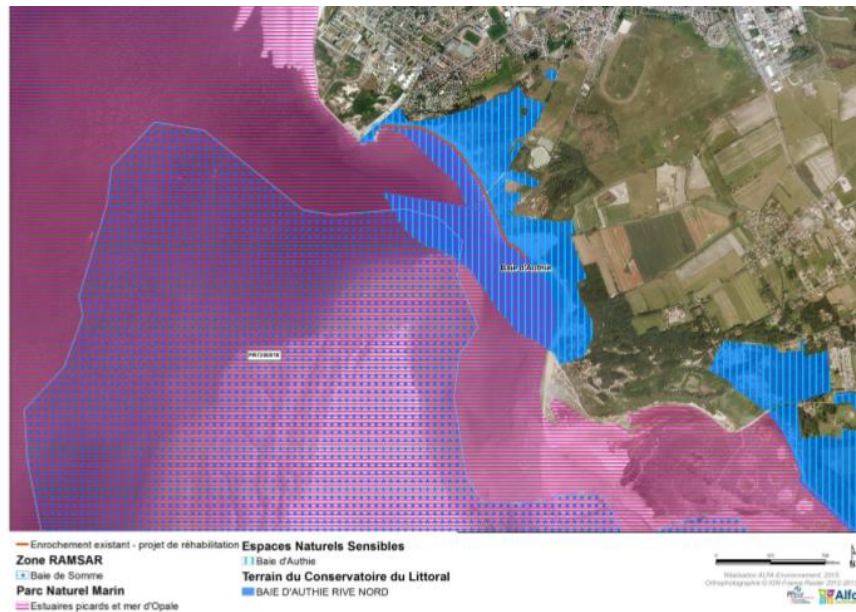
: " " I n° 220013894 : Massif dunaire du Marquenterre entre baies d'Authie et de Somme

: " " I n° 220013889 : Polders du sud de la baie d'Authie



2-3-3 Autres périmètres protégés

- ✓ Convention Ramsar : Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.
- A proximité (275 m environ) : FR7200018 ; Baie de Somme – Superficie 19090 ha.
- ✓ Terrain du Conservatoire du Littoral : Sur le secteur d'étude. Le Conservatoire assure la protection d'espaces naturels remarquables. Il a confié la gestion du site au syndicat mixte EDEN 62.
- ✓ Parc Naturel des estuaires picards de la côte d'Opale couvre 2300 km² sur 118 km de côtes.



2-3-4 IMPACT du PROJET sur les MILIEUX

- ✓ Sur le milieu naturel :

L'étude d'impact réalisée par le bureau d'études Alfa Environnement conclut que la zone impactée par le projet (enrochement et merlon de sable) ne présente aucun regroupement végétal. La zone d'emprise des travaux touche une frange réduite d'habitats, aisément restructurable voir améliorable par le projet.. Les végétations présentes sont fortement dégradées par le piétinement.

Sur la plage de Berck (zone de prélèvement de sable) il s'agit d'une zone de sable sec où aucune végétation n'a été relevée

- ✓ Sur le milieu Floristique :

Une seule espèce est recensée sur les enrochements (*beta vulgaris*). Neuf autres espèces sont inventoriées en proximité immédiate du secteur, tandis qu'aucune espèce végétale n'est présente sur la zone de prélèvement de sable. La liste des espèces observées est reprise dans l'étude Alpha Environnement page 36.

- ✓ Au plan faunistique :

Aucune espèce de faune n'est repérée sur les enrochements compris dans la zone d'intervention, toutefois à proximité d'oiseaux sont présents. De même on peut remarquer la présence de Phoques (veaux-marins et gris) sur un banc sableux au droit du poste de surveillance de la plage.

En baie d'Authie, on peut observer également la présence de phoques veaux-marin et phoques gris. En 2014 on dénombrait 67 phoques veaux-marin et 73 phoques gris. Depuis quelques années des naissances de ces animaux ont été constatées.

Au plan ornithologique : présence de diverses espèces caractéristiques des milieux vasières, ainsi que des cormorans.

Enfin cette zone n'est pas propice à la présence des amphibiens et reptiles.

2-3-5 CONCLUSIONS de l'ÉTUDE d'IMPACT

L'intervention qui consiste en la restructuration de la ligne d'enrochement et la création d'un merlon de sable, ces travaux devraient à terme contribuer à la stabilité du rivage et n'auront pas d'impact durable sur les sites Natura 2000. Il en est de même s'agissant des habitats et espèces concernées par les divers périmètres de protections, au-delà de la gêne temporaire occasionnée par le chantier.

3 - Déroulement de l'Enquête

3-1 Réunions avec le M.O

- ✓ Le 4 mai 2017 au siège de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies du Montreuillois (CA2BM), j'ai rencontré monsieur CONGY responsable du dossier, pour échanger sur les modalités d'organisation de l'enquête, pour évoquer l'historique du dossier comme ses aspects techniques et administratifs.
Après notre entretien, je me suis rendu successivement en mairie de GROSFliers et BERCK sur MER afin de vérifier l'affichage de l'Avis d'enquête.
Lors de mon passage dans les mairies concernées, j'ai pu m'entretenir avec les personnes chargées localement du suivi de l'enquête, à savoir : mesdames JOSSE (Groffliers) et Marseille (Berck sur Mer).

3-2 Permanences

Conformément à ce qui avait été arrêté lors de mes échanges avec madame GALINSKI des services de la Préfecture du Pas de Calais et monsieur CONGY responsable du dossier à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies du Montreuillois (CA2BM), par arrêté en date du 18 avril 2017 monsieur le Préfet du Pas de Calais a fixé les dates de permanences comme suit :

Lundi	15/05/2017	: 14h-17h	Mairie de Berck-sur-mer (Ouverture)
Mardi	23/05/2017	: 14h-17h	Mairie de Groffliers
Jeudi	1 ^{er} /06/2017	: 9h-12h	Mairie de Berck-sur-mer
Vendredi	16/06/2017	: 14h-17h	Mairie de Groffliers (fermeture d'enquête).

3-2-1 Déroulement des Permanences

- ✓ Lundi 15/05/2017 : 14h-17h Mairie de Berck-sur-Mer (Ouverture)

A mon arrivée Madame Marseille me remet le dossier, dont le registre d'enquête a préalablement été ouvert par Mr DACHICOURT 1^{er} Adjoint en mairie de Berck sur Mer qui par ailleurs est passé me saluer lors de la permanence.

La salle mise à ma disposition est accessible aux personnes à mobilité réduite et permet d'accueillir les visiteurs en de très bonnes conditions.

Lors de la permanence passage de Mr DACHICOURT 1^{er} Adjoint de la commune.

Eléments pris en compte	Nombre
Visites	1 *
Observation au registre	0
Correspondance	0
Mails	0

* Mr Dachicourt 1^{er} adjoint

✓ Mardi 23/05/2017 : 14h-17h Mairie de Groffliers

A mon arrivé le registre ne comporte aucune inscription ni courrier qui m'aurait été adressé depuis l'ouverture de l'enquête publique.

Lors de la permanence Mr. Le Maire de la commune ainsi que le 1° adjoint viennent me saluer.

Eléments pris en compte	Nombre
Visites	2*
Observation au registre	0
Correspondance	0
Mails	0

* Monsieur le Maire de Groffliers et le 1° adjoint

✓ Jeudi 1°/06/2017 : 9h-12h Mairie de Berck-sur-Mer

A mon arrivé le registre vierge de toute observation, pas de courrier ne m'ont été adressés.

Durant la permanence j'ai eu la visite de monsieur GONESSEAUME Jean Max qui consulte le dossier. Notre entretien qui suit porte sur les aléas climatiques qui impactent les milieux naturels. L'intéressé ne dépose pas d'observation au registre d'enquête et m'informe qu'il rédigera ultérieurement un courrier qui sera intégré au dossier.

Eléments pris en compte	Nombre
Visites	1
Observation au registre	0
Correspondance	0
Mails	0

✓ Vendredi 16/06/2017 : 14h-17h Mairie de Groffliers (fermeture d'enquête)

A mon arrivée, le registre d'enquête ne contient aucune inscription, aucun courrier ne m'a été adressé.

Eléments pris en compte	Nombre
Visites	0
Observation au registre	0
Correspondance	0
Mails	0

3-2-2 Synthèse des Permanences

Eléments pris en compte	15/05/17 Berck-sur-mer	23/05/17 Groffliers	1°/06/17 Berck-sur-mer	16/06/17 Groffliers	TOTAL
Visites	1*	2*	1	0	4
Observations au registre	0	0	0	0	0
Correspondances	0	0	0	0	1
Mails /Téléphone	0	0	0	0	0

* Élus des communes

4- Courriers des Personnes Publiques Associées et Requérants

4-1 Courriers parvenus préalablement à l'ouverture d'enquête

Dans le cadre de la consultation préalable le dossier relatif à cette opération a été adressé à diverses institutions concernées par les travaux, qui en ont accusé réception et émis les avis suivants.

Courriers avec Avis sur le dossier de la part des autorités suivantes :

- . Monsieur le Préfet Maritime courriers du 18/08/2016
- . Monsieur le Maire de Berck-sur-mer en date du 19/09/2019
- . Monsieur le Maire de Groffliers du 16/09/2016
- . Monsieur le Délégué du Conservatoire du Littoral courrier en date du 6/10/2016, Avis Favorable avec remarques auxquelles Mr le Président de la Communauté de Communes Opale Sud à fait réponses le 13/10/2016 ;
- . Monsieur le Préfet de la Région Nord / Pas de Calais/ Picardie (DREAL) du 25/07/2016
- . Madame la Préfète du Pas de Calais (DDTM) courrier du 14/11/2016
- . Mail des services de la DIRMer MEMNOR du 3/10/2016
- . Ministère de la Culture Département Recherches Archéologiques Subaquatiques et Souterraines (DRASS) courrier du 4/10/2016
- . Délibération en date du 8/07/2016 du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (Avis favorable avec recommandations : assurer un suivi pluriannuel de la dynamique sédimentaire, mettre en œuvre un suivi écologique)
- . Délibération en date du 12/07/2016 du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (Avis favorable avec préconisations)
- . Courrier du 26/09/2016 de madame la Présidente du Syndicat mixte EDEN 62 se déclarant incompétente pour émettre un avis sur le dossier
- . Lettre du 27/09/2016 de la Direction Générale des Finances Publiques exonérant le pétitionnaire de la redevance d'occupation du domaine public.

4-2 Courriers parvenus durant l'ouverture d'enquête

- Courrier de Mr GONESSEAUME Jean Max de Berck sur Mer en date du
Ce courrier fait suite à sa venue à ma permanence du 1^{er} juin en mairie de Berck sur Mer (voir p. 11 ci-dessus) L'intéressé évoque les nombreuses interventions faites sur le site naturel pour tenter de lutter contre le phénomène ensablement /désensablement des baies du secteur concerné, interventions qui en fait n'ont jamais apporté de solution pérenne.
Ce courrier ne demande pas de réponse particulière. Il relate les faits, qui remontent à plusieurs décennies et ne conteste pas la pertinence des études reprises dans le dossier ni l'intérêt de travaux envisagés.

5 - Observations / Réponses du MO

Aucune observation n'a été formulée sur les registres ouverts dans les mairies de Berck sur Mer et Groffliers.

Comme il est dit ci-dessus, le courrier de Mr GONESSEAUME ne formule pas d'observation sur les travaux envisagés.

Aucune demande particulière n'a de ce fait été demandé au M.O quant à la nature des travaux leur coût et financement ni sur leur impact éventuel sur les milieux naturels faunistique et/ou floristique.

7 - Clôture de l'Enquête

L'enquête a été close le 16 juin 2017 à 17h, conformément à l'arrêté en date du 18 avril 2017 de monsieur le Préfet du Pas de Calais.

Les registres d'enquête déposés dans les mairies de Berck-sur-mer et Groffliers) ont été clos.

A l'issue de l'enquête le 20 juin 2017 j'ai été adressé le Procès-verbal de synthèse au responsable du dossier à savoir Mr Cyril CONGY Communauté d'Agglomération des Deux Baies du Montreuillois (CA2BM) par mail dont il m'a accusé réception.

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions et conformément aux dispositions de l'arrêté monsieur le Préfet du Pas de Calais repris ci-dessus qui en fixait les modalités. Les conditions d'accueil dans les sièges des mairies concernées satisfaisantes (affichage des permanences, une pièce permettant de recevoir en toute confidentialité le public). La coopération du service de l'urbanisme de la CA2BM a été satisfaisante par le niveau d'échanges techniques indispensables à la bonne compréhension du dossier. La mise à disposition au public d'un dossier complet n'a soulevé aucune difficulté particulière. Le public pouvait prendre connaissance du dossier et recevoir les éclairages nécessaires, Le public pouvait formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet, comme sur le site internet ouvert spécifiquement en Préfecture du Pas de Calais.

Fait à Neufchâtel – Hardelot le 23/06/2017

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Allienne', with a long horizontal stroke extending to the right.

Yves Allienne

ANNEXE 1**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS****COMMUNES DE BERCK-SUR-MER et GROFFLIERS****DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN VUE DU
MAINTIEN D'OUVRAGES DE DÉFENSE CONTRE LA MER ET DE TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION D'UN CORDON EN ENROCHEMENTS****PROCES VERBAL de SYNTHÈSE**

Art 123-18 CE

Modifié par Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 - art. 3

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

I - Organisation - Procédure :

Un dossier d'enquête a été déposé au siège de la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois comme en mairies de Berck sur mer et Groffliers les deux communes concernées par le projet soumis à enquête publique. Les conditions matérielles pour l'accueil du public étaient excellentes et permettaient à toutes personnes intéressées de prendre connaissance des éléments du dossier.

Je n'ai rencontré aucune difficulté dans l'accomplissement de ma mission.

Le dossier a fait l'objet d'une information réglementaire par voie d'affichage comme dans la presse locale : dans les journaux La Voix de la Nord et Le Réveil de Berck dans leurs éditions des 26 mai et 17 juin 2017 ;

L'Avis d'ouverture d'enquête était par ailleurs consultable sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais, comme sur le site de la commune de BERCK-sur-MER

II - Consultation Préalablement des Organismes concernés :

Dans le cadre de l'instruction préalable du dossier les autorités compétentes ont été invitées à se prononcer sur le dossier, à savoir :

- . Monsieur le Préfet Maritime courriers du 18/08/2016
- . Monsieur le Maire de Berck-sur-mer en date du 19/09/2019
- . Monsieur le Maire de Groffliers du 16/09/2016
- . Monsieur le Délégué du Conservatoire du Littoral courrier en date du 6/10/2016, Avis Favorable avec remarques auxquelles Mr le Président de la Communauté de Communes Opale Sud à fait réponses le 13/10/2016 ;
- . Monsieur le Préfet de la Région Nord / Pas de Calais/ Picardie (DREAL) du 25/07/2016
- . Madame la Préfète du Pas de Calais (DDTM) courrier du 14/11/2016
- . Mail des services de la DIRMer MEMNOR du 3/10/2016
- . Ministère de la Culture Département Recherches Archéologiques Subaquatiques et Souterraines (DRASS) courrier du 4/10/2016

- . Délibération en date du 8/07/2016 du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (Avis favorable avec recommandations : assurer un suivi pluriannuel de la dynamique sédimentaire, mettre en œuvre un suivi écologique)
 - . Délibération en date du 12/07/2016 du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (Avis favorable avec préconisations)
 - . Courrier du 26/09/2016 de madame la Présidente du Syndicat mixte EDEN 62 se déclarant incompétente pour émettre un avis sur le dossier
- Lettre du 27/09/2016 de la Direction Générale des Finances Publiques exonérant le pétitionnaire de la redevance d'occupation du domaine public.

III - Observations Formulées durant l'enquête :

• Sur les registres d'enquête:

Lors des permanences j'ai rencontré plusieurs élus des communes de Berck sur Mer et Groffliers qui voulaient s'assurer des conditions d'accueil et du bon déroulement des permanences.

Une personne n'est venue consulter le dossier à ma permanence en mairie de Berck sur Mer le 1^{er} juin et a déposé ultérieurement une lettre au dossier d'enquête sans formuler d'observation sur le registre ouvert en mairie de Berck sur mer.

Aucune remarque n'a été portée sur les autres registres ouverts en mairies de Berck sur Mer et Groffliers.

Éléments pris en compte	15/05/17 Berck-sur-mer	23/05/17 Groffliers	1 ^{er} /06/17 Berck-sur-mer	16/06/17 Groffliers	TOTAL
Visites	1*	2*	1	0	4
Observations au registre	0	0	0	0	0
Correspondances	0	0	0	0	0
Mails /Téléphone	0	0	0	0	0

* Élus des communes

• Par courrier:

1 courrier en date du 13/06/2017 été remis en mairie de Berck sur Mer par Mr GONESSEAUME Jean Max de Berck sur Mer. L'intéressé évoque les nombreuses interventions faites sur le site naturel pour tenter de lutter contre le phénomène ensablement /désensablement des baies du secteur concerné. Ce courrier ne demande pas de réponse particulière. Il ne conteste la pertinence des études réalisées ni l'intérêt de travaux envisagés.

Le présent Procès-verbal de synthèse est transmis à Monsieur Cyril CONGY C responsable du dossier à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies du Montreuillois (CA2BM) par mail en date du 20/06/2017.

Fait à Neufchâtel-Hardelot le 19/06/2017

Le Commissaire Enquêteur



Yves Allienne